

DECISION DU MAIRE 2025/011

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Attribution du
marché de Maîtrise
d'œuvre pour la
réhabilitation d'un
bâtiment communal
en espace de santé**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget,

Vu les prérogatives de la commune en matière d'aménagement et de développement local pour garantir l'accès aux services publics essentiels,

Vu le constat d'un déficit de professionnels de santé dans la commune et les communes environnantes, constituant un désert médical,

Considérant que l'état actuel du bâtiment situé 4, Place de l'Eglise ne permet pas d'y accueillir suffisamment d'activités médicales ou paramédicales,

Considérant que la réhabilitation de ce bâtiment permettra d'attirer des professionnels de santé et de renforcer l'accès des administrés à des services de soins de proximité,

Considérant l'urgence d'agir face à la situation sanitaire actuelle pour répondre aux besoins croissants de la population,

Considérant la nécessité d'avoir recours à une maîtrise d'œuvre

Vu la proposition initiale réalisée par Arch&Co,

Vu la nouvelle proposition du bureau d'architecte Arch&Co réceptionnée par la Commune

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'attribuer la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment communal au bureau d'architecte Arch&Co – 149 rue Nationale 03290 DOMPIERRE-SUR-BESBRE,

ARTICLE 2 : le montant de mission de maîtrise d'œuvre **est ainsi porté à un taux de 8% du montant estimatif HT des travaux (379 500.00 € HT) soit un montant estimatif de 30 360 € HT.**

ARTICLE 3 : Un bon de commande sera établi et notifié par voie électronique.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

au représentant de l'Etat,

- à Mme la Directrice Générale des Services pour exécution,

- à Mme la Comptable du SGC du Charolais Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 14 Mars 2025.

Edith GUEUGNEAU
Maire

